



## ALLEMAGNE - DFS



### 1. Syndicat

**GDF** : créé il y a 4 ans, après le départ des contrôleurs de la confédération « Verdi » où ils ne se trouvaient pas suffisamment défendus.

- Représente les contrôleurs et les électroniciens. Chaque corporation possède sa branche professionnelle au sein de GDF.
- Représentativité : Etablie en fonction du nombre d'adhérent, environ 85% des ATCO et 50% des ATSEP (tous adhérents à GDF).
- Membre ATCEUC/IFATCA : Oui/Oui

### 2. Dialogue social

- Réunions régulières instituées pour aborder l'ensemble des dossiers.
- Mise en place de structures de dialogue social (quasi inexistantes sous « l'ère Verdi »). En 4 ans GDF est devenu le partenaire social principal de la DFS.
- La DFS décide quand il doit y avoir un accord social. Cela peut être sous 12 mois ou dans 5 ans en fonction des besoins.

### 3. Droit de grève : Oui

- Uniquement sur des sujets liés à la profession et sans remise en cause des accords sociaux (équivalent de protocole) en vigueur.

### 4. Service minimum : Non



## PAYS BAS - LVNL



### 1. Syndicats

La « **Netherland Guild of air traffic controllers** » est le seul syndicat de contrôleurs de LVNL.

- Représente les contrôleurs et assistants contrôleurs
- Représentativité : 95% des contrôleurs sont adhérents
- Membre ATCEUC/IFATCA : Oui/Oui

### 2. Dialogue social

- Réunions régulières instituées entre la direction de LVNL et les représentants de la Guilde.

### 3. Droit de grève : Oui

### 4. Service minimum : Non (négociations de l'organisation du service en cas de grève).



## EUROCONTROL - MUAC



### 1. Syndicats

Le **TUEM** est le principal syndicat des personnels d'Eurocontrol.

- Représente les contrôleurs et les électroniciens.
- Représentativité : Etablie en fonction du nombre d'adhérent ; le TUEM représente 97% des contrôleurs et 35% des ATSEP.
- Membre ATCEUC/IFATCA : Oui/Oui

### 2. Dialogue social

- 5 à 6 réunions obligatoires par an entre l'administration et les syndicats en présence du Directeur général. Ordre du jour élaboré conjointement entre les syndicats et l'administration. Ces réunions peuvent traiter de tout thème.
- En cas de litige, une procédure de « consultation » peut être déclenchée par l'administration ou un syndicat. Cette procédure s'articule autour d'un maximum de 3 consultations dont la dernière doit aboutir à un accord. En cas d'échec, un préavis de grève peut être posé.

**3. Droits de grève : Oui** (préavis de 5 jours)

**4. Service Minimum : Oui** (équivalent au service de nuit)



## BELGIQUE - BELGOCONTROL



### 1. Syndicats

**SLFP** : Le Syndicat Libre de la Fonction Publique est un des 3 syndicats de Belgocontrol.

- Représente les contrôleurs
- Représentativité : Etablie en fonction du nombre d'adhérents, SLFP représente 85% des contrôleurs
- Membre ATCEUC / IFATCA : En cours / Oui

### 2. Dialogue social

- Les partenaires sociaux reconnus siègent au Comité Directeur où sont traités l'ensemble des sujets professionnels et sociaux.

**3. Droit de grève : Oui** (préavis de 48h)

**4. Service minimum : Oui** (1 secteur uniquement pour vols prioritaires)



## SUISSE - SKYGUIDE



### 1. Syndicats

- Les 3 syndicats de contrôleurs de Skyguide sont regroupés au sein d'une coordination **SWISSATCA (APTC** : Genève Tour et 50 contrôleurs de Genève APP ; **Skycontrol** : Genève ACC /APP et les TWR de Berne, Lugano, Sion, Granchen ; **Aerocontrol** : Zurich ACC et APP).
- Représente uniquement les contrôleurs
- Représentativité : Etabli en fonction du nombre d'adhérent, SWISSATAC représente 95% des contrôleurs
- Membre ATCEUC/IFATCA : Oui/ Oui

### 2. Dialogue Social

- Des réunions entre syndicats et direction sont instituées pour aborder les problèmes en cours

### 3. Droit de grève: Oui

### 4. Service minimum: Non



## FRANCE - DSNA



### 1. Syndicats

**SNCTA** : Syndicat National des Contrôleurs du Trafic Aérien le plus représentatif chez les contrôleurs est un des nombreux syndicats de la DSNA.

- Représente les contrôleurs
- Représentativité : Etablie par des élections professionnelles Le SNCTA représente 54% des contrôleurs de la DSNA
- Membre ATCEUC/IFATCA : Oui/Non

### 2. Dialogue Social

- Des commissions paritaires (même nombre de voix pour l'administration et pour les syndicats) sont instituées : la CAP traite avancements, mutations et cas individuels ; les CTP traitent de textes d'organisation, conditions de travail...
- La logique protocolaire : protocole social basé avant tout sur la négociation, sans pour autant en cas d'échec, rejeter toute action d'affrontement.

### 3. Droit de grève : Oui (préavis de 5 jours)

### 4. Service minimum : Oui (défini par une loi et son décret d'application)





**MOSAIC**



## 1. Syndicats

Signature d'un accord de coordination entre les 17 syndicats et associations professionnelles de MOSAIC ayant pour objectif de « parler d'une seule voix ». Cet accord vise à avoir un point d'entrée unique pour l'*information* et la *consultation* dans le dialogue social du FABEC. Ne remet pas en cause les entités de  *négociations* qui restent au niveau national.

- La coordination représente tous les personnels de la chaîne de sécurité
- La prochaine étape (syndicat unique ou coordination syndicale, uniquement pour les contrôleurs ou tous les acteurs de la chaîne de sécurité) doit être débattue en congrès conformément à la décision de Marne la Vallée (point d'étape)
- Représentativité : demande d'une étude de représentativité en cours.

## 2. Dialogue Social

- Exigence de structures paritaires à tous les niveaux (au niveau du prestataire MOSAIC, équivalent du CTP DSNA)
- Définir des structures paritaires thématiques (CTP technique, CTP Sécurité, ...).

## 3. Droit de grève : Oui

- Procédure d'alarme sociale et préavis à définir (5 jours)

## 4. Service minimum : Oui

- Le principe du service minimum garanti en cas de grève doit être défini en annexe du traité et décliné par un texte d'application (équivalent au trafic de nuit par exemple)